



Fiabiliser la DSN, c'est agir en amont pour sécuriser les droits sociaux des salariés

La DSN de substitution intervient en dernier recours pour protéger les salariés et le système de solidarité.

1. La donnée sociale individuelle : le point de départ

Chaque mois

l'employeur transmet en DSN les données individuelles de ses salariés.

Ces données décrivent la situation réelle de chaque personne.

- rémunération
- temps de travail
- périodes d'emploi
- assiette de cotisation

Une donnée exacte, c'est un droit correctement calculé.

2. La fiabilisation de la donnée : détecter et corriger au fil de l'eau

Les Urssaf

réalisent des contrôles automatisés sur les DSN. Lorsqu'une anomalie est détectée, l'employeur est informé et accompagné pour corriger.

- contrôles DSN
- CRM (Comptes-rendus métiers)
- accompagnement et explications

L'employeur reste acteur de la correction.

3.

Le CRM de rappel annuel : Un dernier rappel avant intervention de substitution

Si certaines anomalies

persistent, un CRM de rappel annuel est adressé à l'employeur. Il récapitule les données à corriger sur l'année écoulée.

- fiabilisation du CRM
- analyse
- dialogue

L'employeur peut corriger ou contester de façon motivée son ou ses CRM s'ils ne lui semblent pas cohérents.

4. La DSN de substitution : un filet de sécurité

En l'absence

de correction ou de contestation motivée et approuvée par l'Urssaf, l'Urssaf peut corriger la déclaration à la place de l'employeur.

- procédure encadrée
- phase contradictoire

La DSN de substitution sécurise les droits des salariés.

5. Lien avec le programme Droit / Solidarité à la source : Des données fiables pour des droits justes et sans formalité supplémentaire.

La qualité de la DSN

est un levier majeur de la solidarité à la source :

- données fiables,
- droits sécurisés, rapidement déclenchés et avec moins de formalité,
- moins d'indus et de régularisations.

- retraite
- RSA et Prime d'activité
- assurance chômage
- etc
- phase contradictoire



La DSN de substitution n'est pas une sanction. C'est la garantie que personne ne perde ses droits.

